

Parution le 5 Août 2020

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion par mail en date du 03 Août 2020

Présidence : Patrice LAVIGNON

Ont été consultés : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT - Claude FOURNIER - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

CHANGEMENTS DE CLUB

La Commission étudie les rattachements des dossiers transmis à ce jour par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage (second envoi).

Les membres étudient les différentes pièces aux dossiers et dressent un état des demandes de changements de clubs,

Dossier BROWNFOOT Léandre 2546252313 de ESQUERDES A.S. 515225 pour LONGUENESSE J.S. 522945

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur BROWNFOOT Léandre 2546252313, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de LONGUENESSE J.S. 522945 à compter du 08/07/2020 et dit que Monsieur BROWNFOOT Léandre 2546252313 couvrira le club de LUMBRES O. 500945 (club formateur) pour les saisons 2020/2021, aucun club pour la saison 2021/2022, couvrira le club de LONGUENESSE J.S. 522945 qu'à compter de la saison 2022/2023 (Article 35)

Dossier BROWNFOOT William 2546560552 de ESQUERDES A.S. 515225 pour LONGUENESSE J.S. 522945

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur BROWNFOOT William 2546560552, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de LONGUENESSE J.S. 522945 à compter du 08/07/2020 et dit que Monsieur BROWNFOOT William 2546560552 couvrira aucun club pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, couvrira le club de LONGUENESSE J.S. 522945 qu'à compter de la saison 2022/2023 (Article 35)

Le club formateur est TATINGHEM F.C. 536481.

Dossier BECARD Théo 2544629995 de CONTEVILLE WIERRE EFFROY U.S. 582194 pour ISQUES F.C. 528388

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur BECARD Théo 2544629995, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de ISQUES F.C. 528388 à compter du 01/07/2020 et dit que Monsieur BECARD Théo 2544629995 couvrira le club de CONTEVILLE WIERRE EFFROY U.S. 582194 (club formateur) pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, couvrira le club de ISQUES F.C. 528388 qu'à compter de la saison 2022/2023.

Dossier KNOCKAERT Noé 2546440616 de BRIMEUX U.S. 532664 pour HARDINGHEN U.S. 525346

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur KNOCKAERT Noé 2546440616, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club HARDINGHEN U.S. 525346 à compter du 06/07/2020 et dit que Monsieur KNOCKAERT Noé 2546440616 couvrira le club de BRIMEUX U.S. 532664 (club formateur) pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, couvrira le club de HARDINGHEN U.S. 525346 qu'à compter de la saison 2022/2023.

Dossier PRUVOST Claude 1956825676 d'ENQUIN LES MINES E.S. 544739 pour INDEPENDANT 6800

En réponse à la demande de licence et de rattachement HARDINGHEN U.S. 525346 la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence INDEPENDANT 6800 à compter du 07/07/2020 et dit que Monsieur PRUVOST Claude 1956825676 couvrira le club d'ENQUIN LES MINES E.S. 544739 (club formateur) pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART